Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 24 juin 2026 a été convoqué le 18 juin 2026.
Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, faute de quorum en cours de séance, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 29 juin 2026, par convocation du 25 juin 2026 pour délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, identique à la première convocation.

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le lundi 29 juin 2026, à 13 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : **Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Amélie DUMONT, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Nadia YAHYA-BEY,**

Avaient donné pouvoir :

Laurence LEFEVRE	**procuration à Jeanine METAIS**
Marylee HERVET	**procuration à Raphaël BICHON**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Sandrine ZASSO	**procuration à Gamze AK**
Angélique LAROCHE	**procuration à Olivier BLAIN**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Alain DELANCHY**
Aurélia DRAPEAU	**procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP**
Cécile BICHON	**procuration à Pascal TOSCH**
Benoît SANCHEZ	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Thierry LEFEVRE	**procuration à Mounir HABIB**

Absents : Thomas DELPLACE

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

N° 2026 06 29 -16
OBJET : REPRISE DU SITE CINERAIRE – TARIFS 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane AUDUSSEAU

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, L.2223-1, L.2223-13 à L.2223-15 et L.2223-40 à L.2223-43 ;
Vu la convention de délégation de service public du site cinéraire arrivée à échéance le 24 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_16-DE

Vu l'avis de la commission pôle ressources en date du 17/06/2026 ;
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal ;
Considérant la reprise en gestion directe du site cinéraire par la commune ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux équipements cinéraires communaux à compter du 25 juin 2026.

L'exposé de Monsieur Stéphane AUDUSSEAU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

D'APPROUVER la gestion du site cinéraire par la commune,

D'ADOPTER les nouveaux tarifs des concessions funéraires du site cinéraire à compter du 25 juin 2026, comme indiqués ci-dessous

Désignation	Durée	Tarif
Achat et renouvellement	15 ans	**300.00€**
Cavurne	30 ans	**600.00€**
Achat et renouvellement	15 ans	**470.00€**
Columbarium	30 ans	**940.00€**

Et que les recettes correspondantes seront encaissées au budget municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les dispositions qui précèdent.

VOTES: **POUR 27**
ABSTENTIONS 5 ((Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le 29 juin 2026 que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29 juin 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire